



Réunion des Présidents de la COSAC

Vienne, 8 – 9 juillet 2018

Projet de sommaire

30^e rapport semestriel de la COSAC

Chapitre 1 : Le rôle des parlements nationaux pour assurer la transparence et rapprocher l'Union européenne de ses citoyens

Pour mieux participer et croire dans les institutions démocratiques, les citoyens ont besoin de comprendre ce qu'est l'Union européenne, ce qu'elle fait et comment elle fonctionne, ce à tous les niveaux. Des institutions européennes et nationales qui investissent dans la transparence, la responsabilité et une communication efficace avec les citoyens donnent à ces derniers les moyens de comprendre et de faire confiance au processus décisionnel politique. À moins d'être perçue comme une responsabilité et un objectif communs, la transmission des valeurs et idées européennes peut s'avérer complexe et chaotique. Les Parlements nationaux jouent donc un rôle crucial en ce qu'ils peuvent toucher directement les citoyens grâce aux contacts étroits qu'ils entretiennent avec eux. Voilà pourquoi il est essentiel que les institutions nationales contribuent à rendre l'UE et sa politique plus transparentes et accessibles. Il faut par ailleurs garantir que les décisions sont bien prises au niveau approprié. Une UE qui agit trop ou trop peu délivre des résultats insuffisants dans des domaines où les attentes des citoyens sont grandes. La discussion portant sur les principes de subsidiarité et de proportionnalité devrait se concentrer sur les mesures et le niveau de décision souhaitables pour relever les défis actuels.

Ce chapitre est subdivisé en deux sections.

Une première section tient compte des avis des parlements et chambres sur les meilleures pratiques parlementaires en matière d'ouverture face aux citoyens. Elle place un accent plus spécifique sur la façon dont ces derniers sont informés et impliqués dans les travaux parlementaires, les moyens dont ils disposent pour suivre les réunions des commissions et de la plénière, contacter leur représentants parlementaires et faire entendre leur voix, et sur les activités de sensibilisation visant à promouvoir leur participation dans les institutions démocratiques et les processus électoraux.

La seconde section est consacrée à l'avis des parlements et chambres sur le travail et les résultats fournis par « la task force subsidiarité et proportionnalité » et « faire moins mais de manière plus efficace ». Elle dressera un inventaire de leur position respective sur l'avenir de la coopération et la coordination entre les institutions européennes et nationales, en se concentrant notamment sur le niveau auquel il est nécessaire d'agir.

Chapitre 2 : Politique climatique et Union de l'énergie

Le deuxième chapitre du 30^{ème} rapport semestriel examine pourquoi garantir que l'Europe et ses citoyens aient accès à une énergie sûre, abordable et respectueuse du climat prend de plus en plus d'importance. Figurant parmi les projets prioritaires de la Commission européenne actuelle, l'institution d'une Union de l'énergie cherche à faciliter la libre circulation de l'énergie par delà les frontières de chaque État membre de l'UE grâce à la création d'infrastructures et de technologies nouvelles et à placer l'Europe au premier plan en matière de génération d'énergie propre et renouvelable tout comme de lutte contre le réchauffement de la planète.

Ce chapitre est subdivisé en deux sections.

Dans la première section, l'objectif consiste à réunir les opinions des parlements et chambres sur l'importance et le poids que revêt la politique climatique et énergétique dans leurs activités en plénière et en commissions, mesurés en termes de présence et d'intensité des travaux dans les commissions respectives pour l'environnement et l'énergie.

La seconde section est consacrée aux débats, au sein des parlements et chambres, relatifs au paquet sur le climat et l'énergie à l'horizon 2020 et englobe sa mise en œuvre et la préparation des Stratégies énergétiques 2030 et 2050.

Chapitre 3 : Point sur la situation du Brexit – répercussions sur l'avenir de l'UE

Pour l'instant, l'UE se trouve dans une situation inédite où pour la première fois depuis son instauration, elle doit faire face au retrait d'un de ses États membres. Se déroule actuellement la seconde phase des négociations sur le Brexit et on approche toujours plus du 29 mars 2019, date à laquelle le Royaume-Uni sortira officiellement de l'UE. Une situation qui entraînera plusieurs changements radicaux, le grand débat du moment concernant le futur budget de l'UE, une solution pour la frontière séparant l'Irlande du Nord et la République d'Irlande ainsi que l'avenir des relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Ce chapitre est subdivisé en deux sections.

Dans la première section, l'objectif consiste à analyser la situation passée et actuelle en matière de Brexit. Les parlements et chambres seront priés d'expliquer comment ils gèrent respectivement le débat autour de la sortie de l'UE par un État membre, s'ils ont mis en place des commissions spéciales ou d'autres formats chargés d'examiner la question du Brexit et de l'article 50 du TUE et comment fonctionnent leurs rapports et la collaboration avec Michel Barnier, négociateur en chef, et les autres représentants et experts de l'UE.

La seconde section est consacrée à la façon dont les parlements et chambres voient leurs relations avec le Royaume-Uni après le Brexit, examinant aussi bien les éventuels plans bilatéraux qu'ils envisagent que le rôle qu'ils pourraient jouer au niveau européen.